



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 DÉCEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-et-un décembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Simon GEVREY, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO, à partir de 18h35), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient absents : Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT, M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Martial MATHIRON, à partir de 18h35), Mme Stéphanie PEPIN (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

21/12/2023/09

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	22
VOTANTS :	30

**Objet : Marché public de prestations de services en assurances
- Autorisation de signature au Président**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-1 et L2124-2,

Vu, la délibération n° 20/04/2023/04 en date du 20 avril 2023, autorisant le lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet un marché public de « prestations de services en assurances »,

Vu, la délibération n° 20/04/2023/05 en date du 20 avril 2023, portant sur la création d'un groupement de commandes en vue de la passation du marché Public d'assurances et de la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du dossier de consultation et l'analyse des offres dudit marché,

Vu, la séance plénière de la commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2023,

Vu, la séance plénière de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2023,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Il est rappelé que le marché de prestations d'assurances arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Les communes de GENLIS, de LONGCHAMP et le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise ont émis le souhait d'adhérer au groupement de commandes relatif au marché public « Prestations de services en assurances ».

Le marché est composé de 4 lots :

- Lot 1 : Responsabilité civile et risques annexes,
- Lot 2 : Dommage aux biens,
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes,
- Lot 4 : Protection juridique (Agents - Élus) et des personnes morales.

Une consultation dans le cadre d'une procédure formalisée, ayant pour objet des prestations de services en assurances, a été lancée le 28 août 2023. La remise des offres était programmée le 6 octobre 2023 à 12h00 au plus tard.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le profil « Acheteur » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 novembre 2023 et le 13 décembre 2023, a attribué les lots du marché public comme suit :

• **Lot 1 - Responsabilité civile et risques annexes**

Le lot 1 - Responsabilité civile et risques annexes a été attribué à **SMACL Assurances**, sise à NIORT, aux conditions suivantes :

Tarification par entité	Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD)	GENLIS (Ville et CCAS)	LONGCHAMP	SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Taux de prime H.T.	0,077%	0,37%	Forfait	0,24%
Assiette de cotisation	3 650 000,00 €	2 250 000,00 €	Forfait	600 000,00€
Prime annuelle estimée TTC	3 063,45 €	9 074,26 €	1 149,09 € TTC indexable	1 569,60 €

NATURE DES GARANTIES	Montants des garanties par sinistre : Formule 2 - Article 6.2 des conditions particulières
Tous dommages confondus	10 000 000,00 €
1- Dommages corporels et immatériels consécutifs	10 000 000,00 €
2- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 100 000,00 €
3- Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000,00 €
4- Biens confiés	30 000,00 €
5- Défense et recours	200 000,00 €

- Lot 2 - Dommage aux biens**

Le lot 2 – Dommage aux biens a été attribué à **SMACL Assurances**, sise à NIORT, aux conditions suivantes :

Tarification par entité	CCPD y compris chambre funéraire	GENLIS	LONGCHAMP	SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Taux de prime	11 389 m ²	30 088 m ²	5 642 m ²	645 m ²
Assiette de cotisation HT	0,97 €/m ²	1,07 €/m ²	1,49 €/m ²	2,45 €/m ²
Prime annuelle estimée TTC	11 995,09 €	34 935,07 €	9 129,59 €	1 720,76 €

- Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes**

Le lot 3 – Flotte automobile et risques annexes a été attribué à **SMACL Assurances** sise à NIORT aux conditions suivantes :

	Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	GENLIS	LONGCHAMP	SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Nombre de véhicules	20	28	07	09
Flotte auto	12 240,45 €	13 456,15 €	2 127,35 €	10 101,08 €
Marchandises transportées	47,20 €	47,20 €		47,20 €
Auto-collaborateur	4 876,86 €	1 165,77 €	370,04 €	1 352,03 €
Bris de machine		3 068,00 €		7 928,14 €
Total	17 164,51 €	17 737,12 €	2 497,39 €	19 428,45 €

Type de véhicules	Formule 1 de franchise appliquée sur garanties « vol » et « tous risques »
Moins de 3 T 500	150
Plus de 3 T 500 (et engins)	500
Engins < 3 T 500	150
Engins > 3 T 500	500
2 roues	150
Remorques	150
Marchandises transportées	Néant
Bris de machine	500
Auto-collaborateur	Néant

- Lot 4 – Protection juridique (Agents - Élus) et des personnes morales**

Le lot 4 – Protection juridique (Agents - Élus) et des personnes morales a été attribué à **ACL Courtage**, courtier en assurances, sis à SAINT-CERE (assureur CFDP Assurances), aux conditions suivantes :

	Garanties souscrites
Protection Juridique des personnes physiques (agents-élus)	Non souscrite La garantie est accordée par le Lot 1
Protection Juridique des personnes morales	Souscrite, sans doublement du barème contractuel
	Prime TTC
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	1 363.03 €
GENLIS	1 126.39 €
LONGCHAMP	356.49 €
SMICTOM de la Plaine Dijonnaise	490.44 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 02 voix **CONTRE**, (Monsieur Jean-Marc FRELIH, Madame Monique PINGET)
- 28 voix **POUR**,
- **AUTORISE**, conformément aux décisions de la Commission d'appel d'offres présentées ci-dessus, Monsieur le Président à signer les marchés publics correspondants, ainsi que tout autre document nécessaire à leur mise en œuvre et à leur exécution, au titre des « Prestations de services en assurances ».
 - Lot 1 : Responsabilité civile et risques annexes,
 - Lot 2 : Dommage aux biens,
 - Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes,
 - Lot 4 : Protection juridique (Agents - Élus) et des personnes morales.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 décembre 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER